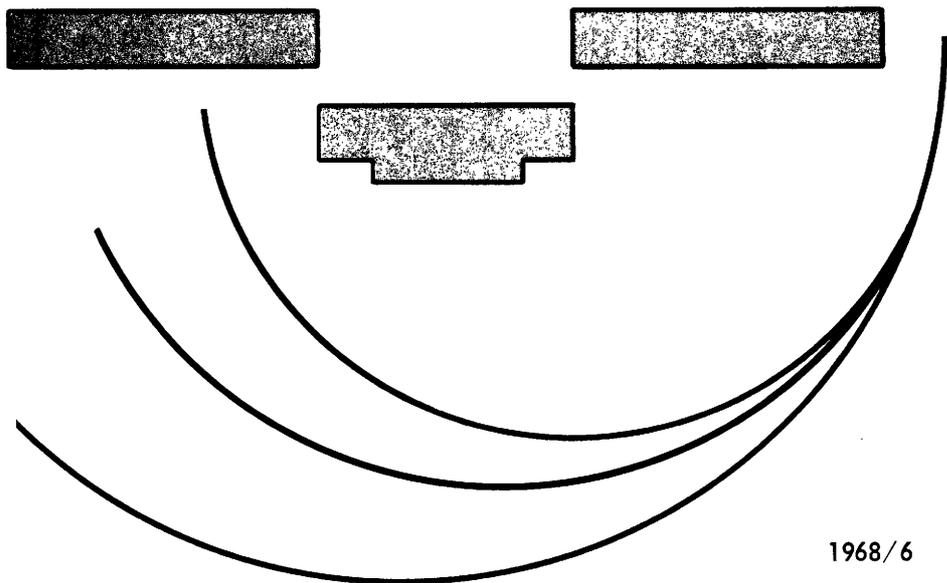


*parlement européen*

**informations**



## S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Une déclaration.....	1
I. Session d'octobre.....	3
II. Réunion jointe.....	24
III. Activités des commissions parlementaires.....	28
IV. Autres informations.....	38

Secrétariat général du Parlement européen

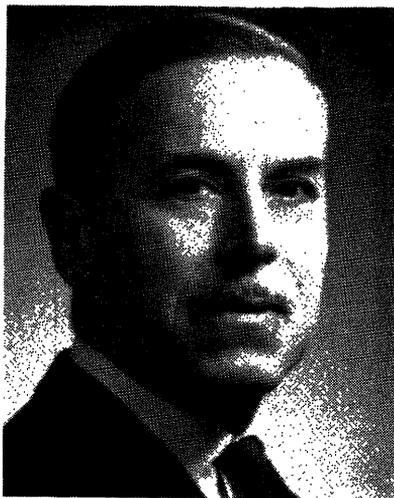
Publication de la Direction générale de la documentation parlementaire  
et de l'information

Tél. 477.11

Luxembourg

PE-i-704

**L'EUROPE DES REALITES**  
par M. Raymond TRIBOULET  
Président du Groupe de  
l'Union Démocratique Européenne



Dans mon intervention au nom du groupe de l'Union démocratique européenne sur le rapport et l'exposé de M. Dröscher, j'ai manifesté notre attachement à l'Europe des réalités.

Je veux aller plus loin et montrer que les réalités européennes sont aujourd'hui si nombreuses et qu'elles pourraient devenir si évidentes que toutes les querelles sur l'Europe supranationale ou l'Europe des patries n'ont plus de raison d'être; car ces querelles pouvaient se comprendre il y a quelques années où M. Jean MONNET et M. Robert SCHUMAN soutenaient que l'Europe devait commencer par les fonctionnaires européens, alors que certains socialistes répliquaient qu'il fallait d'abord en fixer les institutions. Mais aujourd'hui, l'Europe fonctionne précisément dans le cadre des Six : c'est là une réalité nouvelle qui met tout le monde d'accord, que l'on ne peut ignorer, à partir de laquelle il faut raisonner et agir.

On comprend alors que les membres du Parlement européen qui réalisent mieux que tous autres comment l'Europe est en train de se construire, soient les premiers dans ce que l'on appelle les milieux européens à ne plus s'attarder à des discussions périmées et à porter les débats européens sur le terrain des réalités.

Ce n'est donc pas par hasard qu'au cours de la réunion jointe de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, ce soit le rapporteur du Parlement européen, M. DROSCHE, qui ait proclamé qu'en Europe le peuple est souverain et qu'il n'était donc pas question de faire une Europe intégrée artificiellement, qu'il fallait la réaliser d'abord dans la vie et dans l'esprit de tous les Européens.

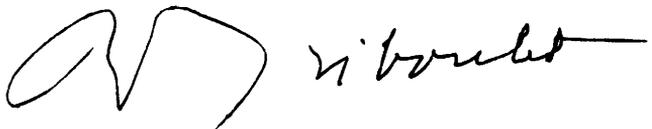
La Communauté européenne a l'immense mérite précisément d'établir peu à peu, lentement mais sûrement, des règlements européens qui embrayent directement sur la réalité et qui modifient, qui atteignent les conditions de vie de chaque Européen.

Les agriculteurs des six pays commencent à en prendre conscience et voici qu'une session extraordinaire, à la fin du mois d'octobre, va poser les bases des règlements qui concerneront les moyens d'existence et le genre de vie de tous les marins pêcheurs de la Communauté.

Quelle est alors la tâche la plus urgente et sans doute celle qui est la moins remplie, pour faire avancer l'Europe, c'est d'aider la population de chacun des six Etats à prendre mieux conscience de ce qui se fait à Bruxelles et à Strasbourg.

Les parlementaires européens, les ministres, les commissaires européens, les techniciens, les experts sont en train de bâtir une réalité européenne qui modifiera la vie de chaque citoyen et de chaque citoyenne, et ceux-ci n'en ont pas une claire conscience.

C'est cette tâche d'information qui doit revenir avant tout aux parlementaires et qu'il leur appartient de remplir de leur mieux. En ce qui concerne l'U. D. E., les parlementaires européens de ce Groupe élaboreront un programme de contacts avec les forces économiques et sociales, de propagande européenne, au meilleur sens du mot, qui devrait leur permettre d'apporter une contribution efficace au progrès de l'Europe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Drosche', written in a cursive style.

## I. SESSION D'OCTOBRE

Au cours de la session tenue à Strasbourg du 30 septembre au 3 octobre, le Parlement a examiné les conséquences politiques des événements de Tchécoslovaquie, les récents développements de la politique monétaire internationale et de la politique européenne de la recherche et de la technologie. Il s'est prononcé pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé ainsi que pour l'association entre la C. E. E. et les pays de l'Est-africain et s'est préoccupé de la convention d'association entre la C. E. E. et le Nigéria compte tenu des événements actuels dans ce pays. L'Assemblée a étudié les procédures d'exécution du droit communautaire dérivé et a donné son avis sur plusieurs propositions concernant notamment l'élimination des entraves techniques aux échanges, des questions financières et la politique agricole commune.

Le Parlement européen a rendu hommage à la mémoire de M. Jean Bech (dém.-chr. lux.), membre du Parlement depuis mars 1959, décédé le 1er octobre, à la suite d'un accident de la route alors qu'il se rendait à Strasbourg pour participer aux travaux parlementaires.

Le Parlement européen a adressé ses félicitations à son président, M. A. Poher (dém.-chr. fr.) pour son élection à la présidence du Sénat de la République française.

### Conséquences politiques des événements en Tchécoslovaquie (1er octobre)

M. Scelba (dém.-chr. it.), président de la commission politique, présentant la proposition de résolution (doc. 113) adoptée par la commission politique, condamne l'agression soviétique et rend hommage au courage du peuple tchécoslovaque. L'attitude de l'Union soviétique entretient un climat d'insécurité dans le monde. Pour les Européens, poursuit M. Scelba, l'O. T. A. N. est une garantie contre l'agression tout en restant une alliance défensive. Il faut faire comprendre à l'U. R. S. S. que la politique de détente sera conditionnée par le respect de la Charte des Nations Unies. Le monde libre aurait la possibilité d'amener l'U. R. S. S. à respecter les droits des peuples. Mais,

il est divisé et inerte. De plus, la division de l'Europe ne peut qu'encourager les méthodes actuelles de l'Union soviétique. L'Europe n'a d'autre choix que l'unité devant l'accentuation de la division du monde en deux blocs.

Si les quatre groupes politiques ont été unanimes à condamner l'agression soviétique, par contre des divergences sont apparues quant aux conséquences et à l'attitude à adopter par l'Europe.

M. de Winter (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, espère que les pays membres de la Communauté européenne renforceront désormais la collaboration et l'entente étroite au sein des Communautés, en vue de réaliser aussi rapidement que possible l'unification économique et politique de l'Europe et en vue aussi d'apporter leur meilleure contribution au rétablissement de la sécurité internationale en Europe et dans le monde, et à la consolidation de la paix. C'est également la position du groupe socialiste, dont le porte-parole, M. Burger (néerl.), pense que l'on met tout en oeuvre pour assombrir l'avenir de l'Europe qui ne peut pas en rester à un constat d'impuissance. L'orateur souligne combien ont été inutiles les liens bilatéraux établis par certains pays avec l'Est. C'est également ce que pense M. Berkhouwer (néerl.) parlant au nom du groupe des libéraux et apparentés, qui estime qu'il convient d'étudier les conséquences politiques de "Prague 68" dans le cadre mondial et dans celui de l'Europe des Six. Ce n'est que par une union plus étroite des pays de l'Europe occidentale que l'on pourra résister à la politique d'agression de l'U. R. S. S. L'Europe doit agir avec sang-froid et vigilance.

M. Habib-Deloncle (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, déclare que les événements tchécoslovaques confirment le caractère essentiellement totalitaire du système communiste et la naissance, dans les pays industrialisés du monde communiste, d'une aspiration à plus de bien-être et à une plus grande liberté d'expression. D'autre part, l'épopée du peuple tchécoslovaque comme l'attitude de la Roumanie sont à porter au crédit de la politique de détente pratiquée en Europe depuis plusieurs années. Contrairement à la politique de détente au sommet, la politique de détente européenne signifie le rétablissement des liens entre les deux parties de ce continent que l'histoire a divisé. Les pays de l'Europe occidentale ne pourront amener les pays de l'Est européen à affirmer et à assurer leur indépendance vis-à-vis de l'U. R. S. S. que si, eux-mêmes affirment et assurent leur indépendance vis-à-vis de toute autre hégémonie. En ce qui concerne les pressions et intimidations de l'U. R. S. S. à l'égard de la République fédérale d'Allemagne, M. Habib-Deloncle rappelle que

ce pays peut compter sur l'appui de tous ses amis européens. Il faut tout faire pour que l'U. R. S. S. reprenne la voie de la vraie détente et pour cela éviter de renforcer la politique des blocs.

Pour M. Dehousse (belge) l'efficacité des relations bilatérales est illusoire. La réalité, ce sont les groupes régionaux. La chance de la détente peut se trouver dans les négociations de groupe à groupe. La crise tchécoslovaque nous a fait entrer dans une période de transition, et l'on ne peut pas dire actuellement si elle se dénouera dans le sens souhaitable de la reprise de la politique de détente et des efforts d'unification européenne ou dans une reprise de la guerre froide. Pendant cette période, il faut être vigilant et faire l'effort de construire l'Europe. M. Radoux (soc. belge) estime que c'est seulement dans le cadre de l'alliance atlantique que l'Europe peut se sentir en sécurité et se déclare en faveur du maintien de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Pour sa part, il estime qu'étant donné la situation actuelle, les accords bilatéraux peuvent être fructueux. Enfin, l'orateur dit sa confiance dans les Communautés et demande que l'on reprenne une formule proche du "plan Fouchet" pour parvenir à l'union politique de l'Europe. M. Bousquet (U. D. E. fr.) pense que l'objectif doit rester la détente. Le processus de libéralisation à l'Est est irréversible et ouvre la voie au dialogue entre les deux parties de l'Europe. M. Illerhaus (all.), président du groupe démocrate-chrétien, constate que si l'accord se fait facilement pour condamner l'agression, le désaccord persiste quant à la réplique européenne qu'il convient de lui donner. Ce n'est que par l'union politique que l'on pratiquera une politique efficace. Pour M. Glinne (soc. belge) si l'Europe veut apporter une contribution efficace au processus de démocratisation des pays de l'Est, il faut qu'elle soit exempte de reproche en ce qui concerne ses relations avec les régimes fascistes du Sud-Est et du Sud-Ouest européen.

M. E. Martino, membre de la Commission des Communautés européennes, estime qu'il est nécessaire de faire progresser une politique de détente et de paix. La marge d'action pour l'Europe occidentale est étroite. Elle ne doit cependant pas se borner à une action négative de défense, mais s'orienter plutôt vers un renforcement de l'intégration européenne. Les politiques nationales doivent être convergentes. C'est pourquoi, les progrès dans la voie de l'unité politique sont plus nécessaires que jamais.

Dans la résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement condamne l'occupation de la Tchécoslovaquie, demande le retrait des troupes d'occupation et adresse un nouvel et pressant appel aux gouvernements

des Etats membres de la Communauté pour que soient surmontés les obstacles qui s'opposent au renforcement des Communautés, à l'unification de l'Europe et à sa sécurité.

### Politique monétaire internationale (2 octobre)

Dans une question orale avec débat (n° 7/68) la commission économique du Parlement européen demande à la Commission européenne si, compte tenu des récents développements dans le secteur de la politique monétaire internationale, elle maintient son point de vue sur la nécessité d'une politique monétaire coordonnée de la Communauté et ce qu'elle compte faire pour parvenir à une politique commune ou au moins à une attitude commune de la Communauté au sujet des problèmes monétaires ?

M. Dichgans (dém.-chr. all.) présente la question orale et constate que l'influence de la Communauté sur les récents événements intervenus dans le domaine monétaire fut quasi nulle. Il se demande s'il faut confier la politique monétaire mondiale aux seuls Etats-Unis alors que l'ensemble des pays de la Communauté disposent de réserves. L'orateur estime que l'Europe dispose de l'indépendance dans le domaine monétaire, mais encore faut-il qu'elle en jouisse communautairement. La Commission européenne ne doit pas se laisser intimider par les gouvernements et doit continuer à agir efficacement.

Dans sa réponse, M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, déclare que les perspectives se sont améliorées en matière de relations monétaires internationales du fait de l'adoption par la Grande-Bretagne et par les Etats-Unis de politiques monétaires et financières plus rigoureuses tendant à la restauration de l'équilibre de leur balance des paiements. Il rappelle les mesures prises par le gouvernement français à la suite de la crise de mai et estime qu'un certain optimisme n'est pas hors de propos en ce qui concerne l'économie française. Quant à la situation de la République fédérale, M. Barre déclare que rien ne permet de penser, en l'état actuel des choses, qu'une réévaluation du mark soit nécessaire. L'avenir du système monétaire international est meilleur, mais n'est pas à l'abri de nouvelles secousses ; les deux thèses en présence - abolition des monnaies de réserve et retour à l'or, d'une part, et, d'autre part, création de droits de tirages spéciaux - ont chacune leur logique, leurs inconvénients et leurs avantages. Ce sont les faits qui trancheront. Pour M. Barre, la création d'une union monétaire n'est pos-

sible que s'il existe un pouvoir monétaire européen, c'est-à-dire une autorité politique européenne. En outre, techniquement cette union ne pourra être que le couronnement de l'union économique. Pour le présent et le proche avenir, il faut promouvoir des progrès, dans le domaine des relations monétaires entre les Etats membres et une meilleure coordination des politiques économiques des Etats membres. Les raisons de cette coordination sont maintenant impérieuses tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Le but de la Commission et son seul souci sont de voir la Communauté adopter des mesures pratiques, réalistes et utiles. La Commission souhaite, dans le domaine de la politique économique, une amélioration des méthodes de coordination des politiques nationales à moyen terme ainsi qu'un examen de leur comptabilité, la promotion d'une large mobilité des capitaux au sein de la Communauté. Dans le domaine de la politique monétaire, la Commission souhaite une extension du champ des consultations préalables en matière de concertation et d'harmonisation des politiques monétaires des Etats membres, un examen des conditions dans lesquelles pourraient être éliminées les fluctuations journalières du cours des changes des monnaies des Etats membres, une mise au point des procédures du concours monétaire prévu au traité de Rome.

M. de Winter (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, souligne que les conséquences des graves événements monétaires récents ne sont pas encore éliminées et se déclare d'accord avec M. Barre pour considérer que la mise en oeuvre d'une politique financière européenne est conditionnée par l'instauration d'une autorité politique. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts pour arriver à l'unité politique de l'Europe. Au nom du groupe socialiste, Mme Elsner (all.), présidente de la commission économique, rappelle le rôle joué par la coopération internationale dans les récentes difficultés monétaires et estime qu'il est prématuré de parler aujourd'hui d'une monnaie européenne unique comme deuxième monnaie internationale. D'autre part, l'orateur demande que l'on évite tout ce qui pourrait consacrer définitivement une Communauté strictement limitée aux Six. Pour M. Cousté (fr.), parlant au nom du groupe de l'union démocratique européenne, il faut faire en sorte que la politique monétaire européenne soit un instrument permettant une accélération et un renforcement de la politique économique européenne des Six. Il faut faire preuve d'imagination dans le cadre du traité et des institutions existantes. Les frontières financières doivent disparaître comme ont disparu les frontières douanières. M. Cousté se prononce pour une politique monétaire européenne concertée et propose la convertibilité en or des monnaies des Six vis-à-vis des banques centrales. M. Bousquet (U. D. E. fr.), analysant la

crise des monnaies de réserve, se prononce contre le système des droits de tirage spéciaux et souligne que le grand problème est de savoir si l'Europe, par l'exercice de son droit de veto, pourra mettre obstacle, s'il le fallait, à l'application effective de ce système sans qu'il soit tenu compte des conditions (rééquilibrage des balances) formulées à la conférence de Rio de Janeiro. M. Oele (soc. all.) attire l'attention sur les risques qu'une crise grave du système monétaire ferait courir aux pays en voie de développement et est favorable à la proposition de M. Dichgans préconisant la création d'une banque européenne de réserve.

Dans sa réponse aux différents orateurs, M. Barre précise que l'on ne pourra envisager un taux de change fixe entre les six monnaies que lorsque des progrès seront réalisés dans le domaine de la coordination des politiques conjoncturelles, budgétaires et financières. D'autre part, la convertibilité en or entre banques centrales pour les soldes de balances des paiements n'est pas exclue actuellement. En ce qui concerne le système des droits de tirage spéciaux, M. Barre souligne qu'il n'a pas pour but de maintenir les privilèges des monnaies-clés et que les six pays de la Communauté disposent de la "minorité de blocage". Pour les pays en voie de développement, deux problèmes ne sont pas résolus dans des conditions satisfaisantes : celui de la stabilisation des cours des matières premières et celui des flux de capitaux destinés à financer les investissements dans ces pays. Enfin, M. Barre estime que le problème de la création d'une banque européenne de réserve est lié à l'existence d'un pouvoir politique européen.

#### Politique européenne de la recherche et de la technologie (1er octobre)

Le rapport (doc. 112) de M. Bersani (dém.-chr. it.), au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, sur la politique européenne de la recherche et de la technologie, fait suite au rapport intérimaire sur le même sujet, discuté par le Parlement européen en novembre 1967. Le rapporteur, après avoir analysé les décisions du Conseil de ministres des 31 octobre et 8 décembre 1967, constate la dégradation de la situation dans la Communauté depuis cette date et se demande si l'on ne va pas vers un retour aux conceptions et aux programmes nationaux dans le domaine de la recherche et de la technologie. Cet examen de la situation communautaire amène la commission et son rapporteur à faire des propositions tendant à la définition d'une politique communautaire de la recherche.

Ces propositions sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement européen qui demande que des initiatives soient prises dans les domaines suivants : - transmission par les Etats membres de leurs programmes nationaux de recherches à la Commission européenne afin que celle-ci puisse procéder à une coordination - création d'un régime européen des brevets et des sociétés - doter la Communauté d'une autonomie financière appropriée - définir les nouveaux programmes du centre commun d'Euratom - prévoir l'utilisation industrielle des recherches afin que s'institue une véritable stratégie industrielle à l'échelle de la Communauté - européanisation de l'Université - créer des rapports utiles entre les universités, l'industrie et les laboratoires de recherche privés et publics - extension de la coopération scientifique et technologique aux pays tiers, notamment à ceux qui ont fait part de leur intention d'adhérer à la Communauté - collaboration entre les Six et la Grande-Bretagne sur des projets et programmes spécifiques - création rapide d'une usine européenne de séparation des isotopes.

Les quatre groupes politiques ont approuvé les propositions contenues dans la résolution, en insistant sur l'urgence, pour l'Europe, de mettre sur pied une politique spécifiquement européenne de la recherche et de la technologie, afin de rattraper son retard sur les deux grandes puissances mondiales, les U. S. A. et l'U. R. S. S.

M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, souligne que l'égoïsme des Etats membres l'emporte trop sur l'intérêt communautaire. Il demande une utilisation plus rationnelle des ressources européennes de recherche. Avant de coopérer avec la Grande-Bretagne, les Six doivent regrouper leurs propres forces. De même que, l'orateur précédent, M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, s'inquiète de l'avenir de l'Euratom et plus particulièrement du Centre commun de recherche. L'Europe ne pourra se débarrasser de la tutelle étrangère dans le domaine de la technologie que si les Etats membres agissent dans l'optique du service de la Communauté. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Hougardy (belge) condamne le retour au nationalisme scientifique et l'interruption des travaux du "groupe Maréchal". Il souligne l'importance de la dimension des entreprises pour le développement de la recherche ainsi que la nécessité d'élever la qualité de l'enseignement supérieur en finançant généreusement la recherche universitaire et para-universitaire. M. Bousch (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, constate qu'aucun progrès sérieux n'a été accompli sur le plan communautaire. De même sur le plan de la coopération bilatérale et multilatérale, certains projets sont mis en cause ou supprimés. Il regrette que, dans un domaine aussi fondamental pour l'avenir de l'Europe, il n'y ait pas

de volonté commune pour une politique commune entre les pays de la Communauté et pour une politique de coopération avec les pays tiers. Il convient de trouver pour chaque secteur et dans chaque cas précis des solutions concrètes pour permettre la coopération de tous ceux qui veulent y participer. Il est dangereux, estime M. Bousch, de prendre prétexte de nos difficultés en matière d'élargissement de notre Communauté, pour renoncer à poursuivre les efforts entrepris pour développer cette Communauté. De son côté, M. Cousté (U. D. E. fr.) a insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux du "groupe Maréchal".

M. Pedini, président en exercice du Conseil de ministres, regrette que le "groupe Maréchal" n'ait pas pu poursuivre ses travaux. Le moment est venu d'amorcer une nouvelle reprise dans le domaine de la technologie. La Commission européenne doit prendre toutes les initiatives possibles dans ce but, sur la base des résultats des travaux du "groupe Maréchal". A la politique du "juste retour" doit être substituée une "politique de compensation" en vue de ne pas couper du progrès les régions les moins favorisées. D'autre part, il faudra rendre possible une nouvelle forme de coopération intracommunautaire et prévoir la participation d'autres pays européens.

M. Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes, donne des précisions sur les travaux de la Commission dans le domaine de la recherche et de la technologie et souligne que la crise de l'Euratom n'est en définitive qu'une partie de la crise générale affectant l'ensemble de la recherche et de la technologie en Europe. Une meilleure collaboration entre les Six est seule à même de remédier à cette situation.

#### Budget supplémentaire de recherche et d'investissement de l'Euratom (1er octobre)

Sur rapport (doc. 135) de M. Battaglia (lib. it.), fait au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen a donné un avis favorable sur le projet de budget supplémentaire de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1968. Ce projet de budget supplémentaire prévoit des crédits d'engagement permettant de poursuivre les recherches sur les réacteurs à gaz poussés utilisés pour le projet Dragon. Le Parlement regrette, toutefois, que le Conseil ne l'ait consulté qu'après avoir renouvelé l'accord Dragon, alors qu'à ce moment-là il ne disposait pas des moyens financiers nécessaires.

D'autre part, le Parlement constate que les décisions concernant d'autres secteurs de la recherche sont renvoyées et charge sa commission compétente de lui faire rapport sur le coût financier de l'arrêt des contrats de recherche. Il regrette que le Conseil n'ait pas encore présenté de programme de recherche pluriannuel et craint que la décision relative à l'accord Dragon ne signifie un abandon progressif des programmes communautaires de recherche. Enfin, le Parlement regrette que ce projet de budget supplémentaire ne réponde pas aux besoins de la politique de recherche de la Communauté.

M. Aigner (all. ), au nom du groupe démocrate-chrétien, a plaidé la cause de l'Euratom qui a tout de même obtenu de nombreux succès. M. Spénale (fr. ), président de la commission des finances et des budgets, a dénoncé, au nom du groupe socialiste, la procédure régulière suivie par le Conseil et M. Bousquet (fr. ), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, a demandé à la Commission à quel moment ses projets en matière de recherche se concrétiseront dans un projet de budget.

MM. Pedini, président en exercice du Conseil de ministres et Coppé, membre de la Commission européenne, ont défendu la procédure suivie dans cette affaire.

#### Renouvellement de la Convention de Yaoundé (2 octobre)

La Convention d'association entre la C. E. E. et 18 Etats africains et malgache, conclue le 20 juillet 1963 pour une durée de 5 ans et entrée en vigueur le 1er juin 1964, expire le 31 mai 1969. Aux termes de l'article 60 de cette Convention, les parties contractantes sont tenues d'examiner, un an avant son expiration, les dispositions qui pourraient être prévues pour une nouvelle période. C'est pourquoi, dès avril 1968, la Commission européenne a fait une "communication au Conseil relative au renouvellement de la Convention de Yaoundé". Sur la base de ce document, la commission des relations avec les pays africains et malgache a chargé son président, M. Thorn (lib. lux. ), de rédiger un rapport (doc. 137). Celui-ci se déclare d'accord avec la Commission européenne qui estime que les principes fondamentaux régissant l'association devraient être prorogés, mais que certains aménagements concernant le régime des échanges et les modalités d'octroi de la coopération financière et technique devraient être apportés pour tenir compte de l'expérience acquise. Le rapporteur étudie successivement les dispositions de la Convention se rapportant aux institutions, aux

échanges commerciaux et à la coopération financière et technique et fait plusieurs suggestions qui sont reprises dans la résolution adoptée à l'issue du débat.

Au cours de ce débat, les porte-parole des différents groupes politiques se sont prononcés pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé ainsi que pour le maintien de ses objectifs tout en soulignant la nécessité de certaines améliorations. M. Aigner (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, constate que cette association est un bon exemple des possibilités de collaboration entre pays hautement industrialisés et pays en voie de développement. L'effort maximum doit porter sur l'agriculture et l'accroissement des relations culturelles. Le groupe estime que les aides bilatérales devraient peu à peu se transformer en aides communautaires. Au nom du groupe socialiste, M. Spénale (fr.) analyse les phénomènes conduisant à une diminution progressive de l'aide au tiers monde. Ce fait donne une valeur et une signification particulière à l'association C. E. E. - E. A. M. A. Le groupe socialiste estime qu'en l'absence de solutions mondiales, le renouvellement et l'amélioration de la Convention de Yaoundé sont une des tâches les plus importantes et les plus fécondes de la Communauté. M. Laudrin (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, souligne que l'association entre l'Europe et l'Afrique est une réussite. Il ne pense pas opportun d'inclure tous les pays africains avec lesquels la Communauté a des liens économiques dans un même accord. M. Laudrin se prononce pour le développement des échanges commerciaux et l'augmentation du montant du F. E. D. et demande le maintien, au moins pour un temps, des aides bilatérales.

M. Bersani (dém.-chr. it.), rapporteur pour avis de la commission des relations économiques extérieures, demande l'élaboration d'une politique commerciale commune de la Communauté à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement. De son côté, M. Briot (U. D. E. fr.), rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture, souligne l'identité des problèmes agricoles africains et européens et demande la revalorisation des produits des E. A. M. A.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, rappelle la décision politique prise récemment par le Conseil d'association de voir renouveler la Convention de Yaoundé. Il précise que la communication de la Commission au Conseil reprend, en fait, les dispositions de la Convention de Yaoundé et se propose tout simplement de les adapter aux circonstances nouvelles, compte tenu des expériences et des enseignements que donnent cinq années de gestion. En l'absence de plan mondial, la solution régionale adoptée par la C. E. E. ne peut être sup-

primée. Elle apporte au sous-développement africain une série de solutions concrètes, précises et efficaces. Mais il est certain qu'elle ne peut pas être étendue ne varietur à l'ensemble des problèmes posés par le sous-développement.

A l'issue du débat, le Parlement adopte une résolution modifiée par des amendements présentés par MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.), Spénale (soc., fr.) et de la Malène (U.D.E., fr.). Le premier amendement insiste sur la nécessité, pour la Communauté, d'agir vers l'ensemble des pays du tiers monde, et notamment des plus défavorisés, car l'association ne saurait être la seule réponse de la C.E.E. aux préoccupations des pays en voie de développement. Le deuxième amendement souligne que la nouvelle association ne devra pas être un obstacle à la mise en vigueur du système des préférences généralisées prévu par la CNUCED. Dans cette résolution, le Parlement affirme également son désir de voir renouveler, sans retard, la Convention de Yaoundé et estime que la nouvelle Convention devrait s'étendre sur sept ans. Les institutions actuelles de l'association devraient être maintenues. Dans le cadre d'une progression des échanges, la Communauté devrait :

- établir dans un esprit plus ouvert le régime d'importation des produits agricoles homologues et concurrents des produits européens -
- proroger le régime actuel d'importation en franchise de certains produits agricoles transformés et l'élargir, au besoin à d'autres produits -
- mettre tout en oeuvre pour éliminer les disparités entre les Etats membres en ce qui concerne le régime d'importation des produits des Etats associés.

Le Parlement se prononce pour l'octroi, comme le prévoit la Commission européenne dans sa communication au Conseil, dans certaines conditions d'une aide en vue de pallier les conséquences d'une chute importante des prix de certains produits n'ayant pas fait l'objet d'accords mondiaux et constituant, pour un ou plusieurs Etats associés, l'essentiel de leurs recettes d'exportations. D'autre part, il faut atténuer les effets des taxes de consommation qui frappent, dans certains Etats membres, les produits d'exportation des pays en voie de développement, dont les E.A.M.A. Le Parlement demande l'augmentation de l'aide accordée par le F.E.D., laquelle devrait atteindre, en moyenne, 200 millions d'u.c. par an et une diversification plus poussée des modalités d'octroi de l'aide au développement. Enfin, le Parlement estime que la Banque européenne d'investissement devrait être dotée de possibilités plus larges afin de promouvoir davantage les investissements dans les Etats associés.

## Association entre la C.E.E. et les pays de l'Est-africain (1er octobre)

Le Parlement est appelé à se prononcer sur l'accord d'association entre la C.E.E. et la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya, signé à Arusha (Tanzanie), le 26 juillet 1968. Dans son rapport (doc. 136) fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, M. Moro (dém. -chr. it.) précise que cet accord est le premier à établir des liens de coopération économique entre deux Communautés multinationales. L'objet de cet accord est de promouvoir l'augmentation des échanges entre les Parties contractantes et de contribuer par là à un développement du commerce international. La règle générale est que les exportations des trois pays africains bénéficient du libre accès au marché européen. En contrepartie, ces pays offriront à la Communauté des avantages tarifaires compris entre 2 % et 9 % pour 59 produits qui totalisent le sixième des exportations de la C.E.E. dans ces pays. Les mécanismes prévus s'inspirent largement de la Convention de Yaoundé en ce qui concerne les échanges commerciaux, le droit d'établissement et la circulation des capitaux. L'accord ne comprend aucune règle en matière d'assistance financière et technique; il prévoit un système institutionnel plus souple.

M. Westerterp (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, se réjouit de la conclusion de l'accord qui est un compromis honorable entre les intérêts des Parties contractantes. Mais, il s'inquiète de la multiplication d'accords différents avec les pays africains. Comme M. Dehousse (belge), intervenant au nom du groupe socialiste, M. Westerterp regrette la procédure suivie par le Conseil qui consulte le Parlement après la signature de l'accord, demande que celui-ci entre rapidement en vigueur et que, d'ores et déjà, on pense à son renouvellement qui doit avoir lieu en même temps que celui de la Convention de Yaoundé en mai 1969. En concluant cet accord, déclare M. Dehousse, les Communautés affirment leur caractère ouvert et soulignent que, leur coopération avec les Etats d'Afrique ne revêt aucun caractère discriminatoire. M. Habib-Deloncle (fr.) apporte l'adhésion du groupe de l'Union démocratique européenne à l'accord qui constitue une contribution modeste de la Communauté à l'unité africaine. Il remarque que ces trois pays ont réalisé une communauté économique en sauvegardant leur indépendance nationale et sans aucune institution de caractère supranational. M. Thorn (lux.), président de la commission des relations avec les pays africains et malgache, approuve également, au nom du groupe des libéraux et apparentés, la conclusion de cet accord. Il s'inquiète aussi du problème du renouvellement de cet accord et de la Convention de Yaoundé et remarque que l'on ne peut pas empêcher les candidats à l'association de proposer un type d'accord qui leur convienne. On peut

se rapprocher d'un type unique d'accord, mais on ne peut pas aller jusqu'à l'accord-cadre. Il convient d'étudier la création d'un organe de contact parlementaire avec l'ensemble des pays africains associés afin d'éviter une multiplication de commissions.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, estime que l'on ne peut pas encore se prononcer sur une politique globale d'aide au développement. Il pense qu'il vaut mieux réaliser une politique limitée, mais concrète et efficace, d'aide au développement qui réponde à des problèmes spécifiques et concrets. La Communauté doit continuer à rechercher des solutions pratiques et à définir les relations particulières qui doivent être établies avec les pays qui demandent leur association à la Communauté.

Dans la résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement approuve le texte de l'accord qui contribuera à une meilleure entente sur le plan régional africain et à une intégration croissante des économies africaines. La conclusion de cet accord renforce les liens entre l'Europe et l'Afrique et affirme le caractère ouvert de la Communauté, consciente de ses responsabilités à l'égard des pays en voie de développement.

#### Convention d'association entre la C.E.E. et le Nigeria (2 octobre)

Un accord d'association entre la C.E.E. et le Nigeria est en cours de ratification dans les Parlements nationaux. M. Dehousse (soc. belge), dans une question orale sans débat (n° 12/60) demande à la Commission européenne si, devant les exactions du gouvernement dit fédéral du Nigeria envers le Biafra, elle n'estime pas que la procédure devrait être bloquée et l'accord tenu en suspend au moins jusqu'à nouvel ordre ? Le traité d'association avec la Grèce, poursuit M. Dehousse, engendre en ce moment suffisamment de difficultés pour justifier que la C.E.E. s'en tienne là et ne recrute pas de nouveaux associés ou partenaires incapables d'un comportement démocratique ou simplement humain. Sans vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays, M. Dehousse constate simplement que le peuple Ibo a fait sécession, à tort ou à raison, en invoquant le principe, inscrit dans la Charte des Nations Unies, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. M. Dehousse s'élève contre le caractère systématique de la destruction du peuple Ibo qui fait penser à un véritable génocide. Il remarque que le fédéralisme, qui n'est nullement compromis en Afrique, exige une certaine maturité politique, ce qui ne paraît pas être le cas au

Nigeria. Il ne faut pas conclure des accords d'association avec n'importe qui ni pour n'importe quoi. Les Communautés européennes ne sont pas de simples organisations commerciales. Elles poursuivent au moins autant des objectifs d'ordre philosophique et politique.

Dans sa réponse, M. Rochereau, membre de la Commission européenne, après s'être élevé contre les conséquences réellement inhumaines des événements du Nigeria, précise qu'actuellement au moins quatre pays de la Communauté n'ont pas déposé les instruments de ratification, soit que leurs Parlements n'aient pas encore ratifié l'accord, soit qu'ils entendent bloquer la procédure. Quant à une éventuelle action de la Commission, M. Rochereau souligne que l'on est en présence d'un problème politique qui doit être réglé par le Conseil. Il n'en soumettra pas moins à la Commission européenne la demande de M. Dehousse tendant à une action éventuelle de cette dernière à l'égard des Etats membres de la Communauté.

#### Procédures d'exécution du droit communautaire dérivé (3 octobre)

M. Jozeau-Marigné (lib. fr.), a présenté un rapport (doc. 115) au nom de la commission juridique sur les procédures communautaires d'exécution du droit communautaire dérivé. Le rapporteur précise qu'il s'agit de porter un jugement politique et juridique sur l'évolution institutionnelle concernant les textes d'exécution de règlements pris sur le plan communautaire par les institutions compétentes, selon des procédures communautaires. Selon le traité, le Conseil prend lui-même les mesures nécessaires à l'application des règlements et des décisions de base du droit communautaire qu'il a élaborés. La Commission n'intervient qu'à titre complémentaire, dans la mesure de l'attribution de compétence donnée par le Conseil, en plus des pouvoirs propres qu'elle détient en vertu du traité. Actuellement, le Conseil effectue les attributions de compétence exécutive selon des modalités variées et des procédures les plus diverses. Devant la multiplication des comités de gestion, de consultation ou de réglementation, le Parlement s'est toujours soucié de ce qu'aucun organisme, non prévu par le traité n'empiète sur les compétences exécutives du Conseil et de la Commission. Les conclusions tirées par la commission juridique de l'étude des différents modes d'exécution du droit communautaire dérivé sont reprises dans la résolution adoptée à l'issue du débat. En conclusion, M. Jozeau-Marigné rappelle que ce que l'on veut c'est que le Parlement puisse, en tout état de cause, assumer le rôle de contrôle qu'il exerce au nom des peuples membres de la Communauté.

Le Parlement adopte la résolution présentée par la commission politique, après avoir adopté deux amendements présentés par M. Burger (soc. néerl.). Le Parlement demande au Conseil d'user largement de la faculté qui lui est donnée par le traité de conférer des compétences exécutives à la Commission européenne et de se prononcer à la majorité simple lorsqu'il exerce une compétence exécutive, la majorité qualifiée n'étant requise qu'exceptionnellement. Le Parlement estime que les procédures d'exécution du droit communautaire dérivé ne doivent être instituées qu'avec le maximum de prudence politique et de façon à ne pas porter atteinte au régime institutionnel de la Communauté.

Un rôle exclusivement consultatif doit être réservé aux comités. Enfin, le Parlement estime que dans tous les cas où, à la suite d'une opposition entre la Commission et un comité, le Conseil décide de prendre lui-même la décision, il doit le faire après avoir consulté le Parlement.

#### Elimination des entraves techniques aux échanges (3 octobre)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 114) rédigé par M. Armengaud (lib. fr.), au nom de la commission juridique sur la proposition de la Commission européenne au Conseil concernant un programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales.

Le rapporteur souligne que les entraves à éliminer ont pour effet de limiter ou d'empêcher la libre circulation des produits industriels entre les pays de la C.E.E. et d'empêcher la production en grande série en obligeant, en particulier, les firmes à maintenir des fabrications spécialement adaptées aux marchés nationaux de la C.E.E. Ces entraves techniques sont les dispositions, notamment en matière de sécurité de défense de l'intérêt public, les réglementations sanitaires. M. Armengaud rappelle les grandes lignes du programme qui prévoit l'harmonisation des dispositions nationales portant sur la sécurité des usagers, les spécifications de certains matériels ou les spécifications en matière d'emploi, les règles en matière de contrôle, les normes obligatoires nationales, les normes communes. Les moyens préconisés pour que cette harmonisation se fasse sans une direction communautaire sont : le statu quo pour les dispositions existantes, afin d'éviter les initiatives inopportunes ou divergentes des Etats membres; la reconnaissance de certains contrôles nationaux par les autres pays membres de la Communauté européenne; l'ajustement des normes nationales entre elles ou l'ajustement de ces normes à des normes européennes. Le programme

prévoit, d'autre part, une mise en oeuvre échelonnée et la création de comités chargés de donner un avis technique. M. Armengaud souligne que l'on se trouve devant des problèmes sérieux à résoudre et que la Commission européenne devra lutter contre la main-mise par les administrations nationales sur la détermination des solutions destinées à remédier à ces entraves techniques. Les observations faites par ailleurs sur le programme sont résumées dans la résolution adoptée à l'issue du débat.

Au cours de celui-ci, MM. Deringer (dém.-chr. all.) président de la commission juridique, Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste et Müller (dém.-chr. all.) président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, ont pris la parole, notamment pour illustrer leurs amendements. M. Colonna di Paliano, membre de la Commission européenne, a estimé prématuré d'institutionnaliser la consultation des catégories professionnelles intéressées qui, néanmoins sont consultées par la Commission. Il a confirmé qu'en cas de modifications profondes des directives, le Parlement serait consulté et que, d'autre part, il serait régulièrement informé par la Commission européenne des différentes modifications des mesures d'application.

Le Parlement européen a adopté une résolution modifiée par les amendements présentés par MM. Vredeling et Müller, dans laquelle il invite la Commission européenne à ne pas se limiter à la notion concurrentielle d'obstacles aux échanges mais à tenir compte aussi des exigences sociales. Il demande d'associer les activités concernées et les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'établissement des dispositions communautaires pour l'élimination des entraves techniques aux échanges. Le Parlement estime nécessaire d'éviter la création de réglementations communautaires dans le cas où la majorité des Etats membres n'a pas jugé utile de prévoir des réglementations nationales et approuve la proposition de la Commission européenne sous réserve de quelques modifications.

#### Modalités communes d'application de la TVA aux opérations portant sur des produits agricoles (30 septembre)

Dans son rapport (doc. 121), fait au nom de la commission des finances et des budgets sur la proposition de troisième directive en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et concernant les modalités communes d'application de la TVA aux opérations portant sur des produits agricoles,

M. Artzinger (dém.-chr. all.) rappelle que la proposition prévoit l'instauration d'un taux réduit commun pour le 1er janvier 1970, fixé, au plus tard le 1er juillet 1969, sur la base de la moyenne arithmétique des taux normaux de la TVA qui seront applicables dans les Etats membres le 1er janvier 1970. Il est prévu également l'instauration d'un système de déduction forfaitaire de la taxe payée en amont pour les entreprises agricoles qui ne sont pas en mesure d'appliquer le système normal de la TVA. Ce taux devra être fixé sur la base de règles communes pour chaque Etat membre de manière à compenser globalement les taxes payées en amont. La commission de l'agriculture estime que ce projet représente une contribution décisive à l'achèvement du marché commun agricole puisqu'il conduit notamment à la suppression des frontières fiscales, tout en respectant les particularités inhérentes à l'agriculture. Toutefois, le rapporteur présente plusieurs objections, la principale portant sur la fixation du taux réduit commun et du taux forfaitaire par le Conseil. Après avoir rappelé que la fixation de ces taux échappera aux Parlements nationaux, il propose que ces taux ne soient fixés par le Conseil que lorsque le Parlement européen se sera prononcé sur le renforcement de ses pouvoirs. En aucun cas, le Conseil ne devra pouvoir fixer ces taux, sans que le Parlement ait eu la faculté de délibérer. En ce qui concerne les modalités de l'application de la directive, le rapporteur demande notamment que le régime commun forfaitaire soit étendu à l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre d'une exploitation agricole ou forestière et que la liste des produits soumis à la TVA et au taux commun forfaitaire soit complétée.

Le débat a porté essentiellement sur le point de savoir dans quelle mesure les parlements nationaux sont dessaisis de leurs compétences budgétaires par la présente directive et, en conséquence, s'il convient, qu'avant son entrée en vigueur, le Parlement européen voit ses pouvoirs budgétaires renforcés. Les porte-parole des groupes démocrate-chrétien (M. Califice, belge) et socialiste (M. Spenale, fr.) se sont inquiétés du mode de fixation des taux tel qu'il est prévu par la directive. Si les parlements nationaux doivent consentir un abandon de pouvoir, ce ne peut être qu'au profit du Parlement européen. C'est pourquoi il est urgent que soient enfin établis les pouvoirs budgétaires du Parlement pour qu'il puisse bénéficier du nouveau contrôle parlementaire nécessaire lorsque les parlements nationaux auront été dessaisis. Au nom de l'union démocratique européenne, MM. Briot et de la Malène (fr.) soulignent qu'il faut que les Etats soient en mesure d'assurer des ressources égales aux agriculteurs. Il est difficile de faire fixer les taux par quelqu'un et de faire assurer les ressources par d'autres. En matière de transfert de souveraineté, on ne peut aller au-delà de ce qui est prévu dans le traité. Plusieurs parlementaires néerlandais dé-

clarent qu'ils s'abstiendront compte tenu du fait que les compétences du Parlement ne sont pas clairement définies et rappellent que les Pays-Bas s'opposent au taux commun.

M. von der Groeben, membre de la Commission européenne précise que la marge laissée au Conseil pour la fixation des taux est très réduite. D'autre part, pour l'instant, les parlements restent maîtres de fixer leur taux national. Dans quelle mesure les parlements nationaux doivent donner leur consentement au système prévu dans la proposition de directive, cela est fonction, répond M. van der Groeben à M. Spenale, de la constitution de chaque Etat membre. M. Rey, président de la Commission européenne, rappelle que l'on ne peut pas discuter en ce moment du vaste problème des ressources propres de la Communauté et du contrôle parlementaire européen. Il est évident que tout transfert de contrôle parlementaire existant dans les Etats membres implique, en même temps qu'un contrôle parlementaire correspondant soit exercé par le Parlement européen.

En conclusion du débat, le Parlement européen a adopté une résolution approuvant la proposition de directive, sous réserve des observations et des amendements proposés par la commission des finances et des budgets dans son rapport.

#### Questions financières (30 septembre)

Sur rapport (doc. 120) de M. Leemans (dém.-chr. belge) fait au nom de la commission des finances et des budgets et après avoir entendu les observations de M. Coppé, membre de la Commission européenne, le Parlement a adopté une résolution sur les comptes de gestion et les bilans financiers de la C.E.E. et de l'Euratom afférents aux opérations du budget de l'exercice 1966 et sur le rapport de la Commission de contrôle. Le Parlement demande une amélioration de la gestion financière et comptable du F.E.D. et du F.E.O.G.A. et le développement des activités du Fonds social européen tout en améliorant la présentation et la justification des demandes de remboursement. Le Parlement invite le Conseil à faire en sorte que la Commission européenne prenne toutes mesures nécessaires pour éviter différentes difficultés relatives au budget de recherche et d'investissement de l'Euratom. Quant aux budgets de fonctionnement de la C.E.E. et de l'Euratom, ils ne soulèvent aucune observation particulière.

Dans une deuxième résolution, le Parlement donne décharge au Président et au Secrétaire général pour le compte de gestion du Parlement européen en 1966.

Budget du Parlement européen (3 octobre). Sur rapport (doc. 143) de M. Battaglia (lib. it.) au nom de la commission des finances et des budgets, sur l'avant-projet de budget du Parlement européen pour 1969, le Parlement européen a répondu, dans une résolution, à la demande de consultation du Conseil en soulignant sa satisfaction devant la procédure d'examen de son budget au niveau des Représentants permanents et en maintenant ses demandes de postes nouveaux.

#### Questions agricoles (2 et 3 octobre)

Le secteur de la pêche. Le rapport (doc. 78) présenté par M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture sur les propositions de règlements relatives à une politique commune dans le secteur de la pêche a été renvoyé en commission en raison d'un grand nombre d'amendements déposés par le groupe de l'Union démocratique européenne.

Les semences et les plants. Le Parlement a donné un avis favorable, sur rapport (doc. 94) de M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture, à des propositions de directives relatives à la commercialisation des semences des plantes oléagineuses et à fibres, de céréales, de légumes, de betteraves, de pommes de terre et de plantes fourragères ainsi qu'à une proposition concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles.

Marché des céréales. Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement modifiant le règlement n° 120/67 portant organisation commune du marché des céréales. Il s'agit notamment d'assouplir la règle du paiement des subventions. Rapport (doc. 140) de M. Klinker (dém.-chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture.

Marché des matières grasses. Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement modifiant le règlement n° 136/66 portant organisation commune du marché des matières grasses. Les compléments à apporter à ce règlement concernent principalement

l'huile d'olive et des questions de procédure. Rapport (doc. 141) de M. Richarts (dém.-chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture.

Marché du riz. Avis favorable donné par le Parlement à une proposition de règlement modifiant le règlement n° 359/67 portant organisation commune du marché du riz. Cette proposition éliminera une divergence dans l'application de deux mesures concernant le commerce du riz (restitution et correctif). Rapport (doc. 142) de M. Carboni (dém.-chr. it.) au nom de la commission de l'agriculture.

### Accès au marché des transports par voie navigable (30 septembre)

Dans son rapport (doc. 116) fait au nom de la commission des transports sur la proposition de règlement relatif à l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable. M. de Gryse (dém.-chr. belge) donne un avis favorable à la proposition. Il souligne l'originalité du système de réglementation envisagé qui consiste à prévoir une adaptation périodique de l'offre à la demande dans un secteur d'activité. Cette adaptation est réalisée à court terme, en accordant une prime, en période de surcapacité temporaire, aux bateliers qui se déclarent disposés à retirer momentanément du marché une offre de transport ou une partie de celle-ci. En outre, à long terme, des mesures sont prévues pour agir sur l'offre. Cette proposition s'applique indifféremment aux transports pour compte propre et pour compte d'autrui et prévoit la subdivision du réseau de voies navigables de la Communauté en trois bassins.

M. Boertien (néerl.) au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Posthumus (néerl.) au nom du groupe socialiste et M. Bousquet (fr.) au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, insistent sur l'importance de la surcapacité dans le secteur des transports. C'est pourquoi, ils approuvent la proposition de règlement qui apportera un remède à cette situation et constitue un début de politique commune des transports. M. Bousquet demande que l'on applique une réglementation différente au transport pour compte propre. Il se rallie à l'amendement déposé en ce sens par M. Hougardy (lib. belge) et défendu par M. van Offelen (lib. belge) qui constate que des différences fondamentales existent entre ce mode de transport et le transport pour compte d'autrui.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, souligne qu'il s'agit d'un des problèmes les plus fondamentaux et les plus urgents qui se posent dans la construction d'une politique communautaire des transports. La proposition de la Commission permettra un assainissement du marché des transports. M. Bodson donne ensuite quelques explications complémentaires et demande au Parlement d'adopter la proposition de règlement.

A l'issue du débat, le Parlement adopte une résolution aux termes de laquelle il approuve la proposition de règlement sous réserve de certaines demandes de modifications et en mettant l'accent sur les problèmes sociaux auxquels il convient d'être particulièrement attentif.

### Rapprochement des législations (3 octobre)

Sur rapports de la commission économique, le Parlement a donné des avis favorables à deux directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal (rapport (doc. 118) de M. de Winter, dém.-chr. belge) et au jaugeage des citernes de bateaux (rapport (doc. 102) de M. Apel, soc. all.)

o

o

o

Le Parlement européen se réunira en session extraordinaire à Luxembourg, les 24 et 25 octobre, pour donner son avis sur plusieurs règlements concernant la politique agricole commune.

Le Parlement tiendra une session ordinaire, à Strasbourg, du 25 au 29 novembre.

## II. REUNION JOINTE

Les membres des deux Assemblées ont tenu leur réunion annuelle à Strasbourg les 27 et 28 septembre. Les débats se sont déroulés sur la base de deux rapports, l'un présenté par M. Dröscher (soc. all. P. E.) sur l'activité du Parlement européen du 1er mai 1967 au 30 avril 1968, l'autre présenté par M. Maxwell (R. U. travailliste, A. C.), rapporteur général de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur les problèmes et les perspectives de la recherche scientifique et du développement technologique en tant que facteurs de l'unité politique de l'Europe.

Après avoir présenté son rapport sur l'activité du Parlement européen, M. Dröscher a fait un exposé sur les conditions politiques de la réalisation intégrale et de l'élargissement des Communautés. Le rapporteur constate que jamais les conditions n'ont été plus favorables et jamais plus urgente la nécessité de tendre vers l'unification de l'ensemble du continent européen. M. Dröscher examine ensuite de quelle manière et dans quelles conditions cela peut se faire. Il étudie successivement les priorités nouvelles de la politique européenne, les problèmes d'une "plus grande Europe", les impératifs politiques de la réalisation intégrale et d'un élargissement de la Communauté, l'"Europe des Etats" ou la Communauté politique. De cette étude, le rapporteur tire plusieurs conclusions. Pour lui, l'oeuvre à réaliser est un marché commun politique. Pour l'avenir de la Communauté elle-même, le problème de son élargissement et celui de la création d'une Communauté politique sont indissolublement liés. Le succès se mesurera à la capacité d'action commune. D'autre part, l'existence d'une politique en matière de sécurité s'impose pour que la politique d'unification européenne puisse se réaliser, pour que la Communauté puisse s'élargir et pour que de nouvelles relations puissent s'établir entre les pays d'Europe orientale et d'Europe occidentale. Enfin, la question se pose, pour toute conception de la politique européenne de savoir sur quelles forces politiques et sociales elle compte s'appuyer et quel intérêt elle s'engage à défendre.

Dans son rapport sur la recherche scientifique et le développement technologique en Europe, M. Maxwell, après avoir exposé la crise de la coopération multilatérale et les caractéristiques du système actuel de coopération, propose un certain nombre de remèdes: élargissement de

la coopération technique des Communautés européennes à des pays non membres, création dans le cadre de l'U. E. O. d'un comité permanent de la technologie composé des ministres de la technologie, création d'une Communauté technologique européenne selon la procédure des accords partiels du Conseil de l'Europe, réunion d'une Conférence européenne des ministres de la science et de la technologie sur une base ouest-européenne plus large. Pour atteindre ces objectifs, il faut améliorer le processus de décision, exploiter mieux les investissements antérieurs, élargir le champ de la coopération et établir une coopération plus étroite entre gouvernements et industries. M. Maxwell souligne la nécessité d'un programme européen d'ensemble. Toutefois, seul un certain abandon de souveraineté (au moins la renonciation à l'unanimité) permettra de surmonter les difficultés actuelles.

Le débat a porté essentiellement sur la demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés. Les deux thèses traditionnelles se sont opposées : d'une part, celle du Royaume-Uni et des cinq partenaires de la France, favorables à cette adhésion, et celle de la France qui s'oppose à l'adhésion britannique.

M. Lücker (all. P. E.), au nom du groupe démocrate-chrétien des deux Assemblées, marque son accord avec l'exposé de M. Dröscher, tout au moins pour l'essentiel. Il remarque que l'on assiste aujourd'hui à un retour au nationalisme, de sorte que la finalité politique du traité de Rome a été mise en cause. Pour ce qui est des intérêts communs en politique extérieure et de défense, la question est de savoir s'ils peuvent encore aboutir à une unité de vues. Traitant de la science et de la technologie, M. Blumenfeld (all. A. C.), au nom du groupe démocrate-chrétien des deux Assemblées, considère qu'il convient de s'attacher à l'application industrielle de la technologie et de la science. Il est favorable à la création d'un conseil supérieur européen qui exercerait un contrôle réel.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés des deux Assemblées, M. van Offelen (belge, P. E.) estime que les événements de Tchécoslovaquie et du Proche Orient doivent pousser les Européens à resserrer leurs liens en même temps que ceux qui unissent l'ensemble des Nations atlantiques. En ce qui concerne les demandes d'adhésion de pays européens, l'orateur pense qu'il faut user de détours non douaniers pour reprendre les négociations, notamment dans le domaine de la coopération scientifique et technologique et aussi dans celui de la politique extérieure. M. van Offelen préconise un resserrement plus étroit des liens économiques entre les Six pour favoriser la relance de l'Europe politique. M. Merchiers (lib. belge, P. E.) souligne que dans le do-

maine de la technologie, l'Europe doit rester indépendante des deux autres grands blocs. Pour réaliser le renouveau scientifique, des institutions supranationales sont nécessaires, de même que l'élargissement de la Communauté.

M. Triboulet (fr. P. E.), président du groupe de l'Union démocratique européenne, rappelle que le Parlement européen fait une politique qui touche chaque Européen dans sa vie de tous les jours. Pour l'orateur, l'Europe des patries, c'est l'Europe des peuples, c'est-à-dire l'Europe des réalités et des hommes. A propos de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, M. Triboulet souligne que ce n'est pas la France qui pose des conditions difficiles, ce sont les réalités et les faits, car les conditions de vie des hommes sont profondément différentes en Grande-Bretagne et en Europe occidentale. De son côté, M. Cousté (UDE, fr., P. E.) estime qu'il est souhaitable que les Six avancent rapidement dans la réalisation de la politique commune de la recherche et de la technologie qu'ils ont définie en 1967. L'objectif essentiel est la construction européenne entre les Six dans tous les domaines.

M. Metzger (all., P. E.), au nom du groupe socialiste des deux Assemblées, s'élève contre le fait que le veto inconditionnel d'un seul homme empêche l'élargissement du marché commun alors que la majorité des citoyens des pays du marché commun souhaite cet élargissement. Les Européens ne doivent plus rester passifs devant cette attitude provocante. Ils doivent réagir contre les prétentions abusives d'un homme qui, à lui seul, empêche tout progrès européen. M. Radoux (soc. belge, P. E.) propose, pour sa part, la constitution d'un groupe de sages désignés par les Six et la Grande-Bretagne, laquelle doit accepter un compromis pour entrer dans la Communauté.

Les parlementaires du Royaume-Uni, tant travaillistes que conservateurs, insistent sur la sincérité de la candidature britannique au marché commun. M. Silkin (travailliste), chef de la délégation britannique à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe rappelle que le Royaume-Uni a toujours été partisan d'une adhésion à part entière mais qui peut se faire progressivement. Il ne s'agit pas de tout ou rien. Comme M. Chapman (travailliste), il regrette que la porte ait été fermée à double tour devant la Grande-Bretagne. Celle-ci sera maintenant plus libre pour engager des conversations avec les cinq partenaires de la France. De leur côté, M. Worsley et dame Joan Vickers, conservateurs, repoussent les mauvaises raisons invoquées par la France pour refuser l'adhésion britannique et estiment que l'heure est venue pour les Cinq de prendre seuls l'initiative.

MM. Flamig (soc. all. A. C.), Rinderspacher (soc. all. A. C.) et Schulz (soc. all. A. C.) se sont prononcés pour la réalisation d'une politique scientifique européenne de même que M. Beauguitte (lib. fr. A. C.) qui a insisté sur la nécessité de dépasser les égoïsmes nationaux car l'unité politique de l'Europe passe par son unité scientifique et technique. D'autre part, M. Federspiel (lib. danois, A. C.) se prononce pour une défense militaire commune de l'Europe occidentale, complétée par les indispensables impératifs économiques et sociaux. Enfin, M. Reverdin (lib. suisse, A. C.), président de la commission de la science et de la technologie, demande que l'on fasse un bilan de la coopération scientifique et technologique et que l'on trace des perspectives permettant à l'Europe de faire un choix et d'aller jusqu'au bout de certaines réalisations. On aura beaucoup de peine à progresser dans ce domaine si l'on ne remet pas en activité le groupe Maréchal dont on regrette partout en Europe la situation actuelle.

M. Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes, se prononce en faveur de programmes et de budgets pluri-annuels dans le domaine de la recherche. De plus, il faut réaliser la coordination des programmes nationaux et collaborer étroitement avec l'industrie privée. D'autre part, il ne faut pas que la priorité que l'on accorde aux demandes d'adhésion à la Communauté retarde la progression de la collaboration intérieure des Six.

Pour M. E. Martino, membre de la Commission des Communautés européennes, la tâche la plus urgente est actuellement la définition de nouvelles stratégies. Il faut maintenant supprimer les frontières fiscales et harmoniser les différentes monnaies, avec pour objectif la création d'une monnaie commune. D'autre part, il faut non seulement que l'Europe ait des institutions fédérales, mais qu'elle puisse aussi s'élargir aux pays démocratiques qui le désirent.

### III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

#### COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém. -chr. it.)

11 juillet - 17 septembre à Bruxelles - 30 septembre à Strasbourg

Conséquences politiques des événements survenus en Tchécoslovaquie.  
Adoption du rapport de M. Scelba (dém. -chr. it.) (voir 1ère partie).

Accord d'association C. E. E. -Est africain. Adoption de l'avis à la commission des relations avec les pays africains et malgache rédigé par M. Dehousse (soc. belge) : étudier avec attention les problèmes institutionnels posés par l'ensemble des accords d'association, eu égard à la multiplication des organes d'associations (voir 1ère partie).

Traité de non-prolifération. La Commission européenne a invité les Etats membres à ne déposer les instruments de ratification que lorsque l'accord entre l'Agence de Vienne et la Communauté sera conclu.

La Commission politique a suggéré au Bureau du Parlement de proposer au Conseil et à la Commission européenne, pour le colloque annuel, le thème suivant : les perspectives de la Communauté après le 1er juillet 1968.

#### COMMISSION ECONOMIQUE (2)

18 juillet - 20 septembre à Bruxelles

Rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal (adoption du rapport de M. De Winter, dém. -chr. belge) et au

jaugeage des citernes de bateaux (adoption du rapport de M. Apel, soc. all.) (voir 1ère partie).

Deuxième programme de politique économique à moyen terme. Suite de l'examen du projet de la Commission européenne.

Modalités communes d'application de la TVA aux opérations portant sur des produits agricoles. Adoption de l'avis rédigé par M. Bousch (UDE, fr.) à l'intention de la commission des finances et des budgets : appliquer au secteur agricole les mêmes méthodes de taxation qu'aux autres secteurs économiques - en principe, pas de conséquences néfastes pour le consommateur - problème de la sauvegarde des droits parlementaires pour la fixation du taux de la TVA (voir 1ère partie).

Nomination de rapporteurs. M. Boersma (dém.-chr. néerl.) sur une proposition de résolution relative au renforcement de la position du consommateur dans le marché commun - M. Dichgans (dém.-chr. all.) sur l'établissement d'un marché européen des capitaux.

### COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

10-24 septembre à Bruxelles - 26 septembre et 2 octobre à Strasbourg

Comptes de gestion des Communautés pour 1966 et rapport de la commission de contrôle. Adoption du rapport de M. Leemans (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Application de la TVA sur les opérations portant sur des produits agricoles. Adoption du rapport de M. Artzinger (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Budget supplémentaire de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1968. Adoption du rapport de M. Battaglia (lib. it.) (voir 1ère partie).

Avant-projet de budget de l'Assemblée pour 1969. Adoption d'un rapport de M. Battaglia (lib. it.) (voir 1ère partie).

Renouvellement de la Convention de Yaoundé. Adoption d'un avis de M. Aigner (dém.-chr. all.) à la commission des relations avec les

pays africains et malgache : la commission se prononce en faveur du renouvellement de la Convention - maintien et renforcement de la coopération financière et technique : améliorer et compléter les dispositions s'y rapportant (voir 1ère partie).

Deuxième programme de politique économique à moyen terme. Adoption d'un avis à la commission économique rédigé par M. Borocco (UDE, fr.) : examen des moyens financiers de la politique économique et de la répartition des aides et subventions.

Privilèges et immunités des fonctionnaires des Communautés. Adoption d'un avis à la commission juridique rédigé par M. Rossi (lib. fr.).

Statut des fonctionnaires des Communautés. M. Rossi (lib. fr.) est chargé de suivre l'état des travaux.

Nomination de rapporteurs : M. Gerlach (soc. all.) sur le projet de budget de fonctionnement des Communautés pour 1969 - M. Leemans (dém.-chr. belge) sur le projet de budget de recherche et d'investissement d'Euratom pour 1969 - M. Rossi (lib. fr.) sur le budget opérationnel et le taux de prélèvement de la C. E. C. A. pour 1969.

Désignation de M. Corterier (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur une directive relative à l'aménagement des systèmes nationaux de taxes sur les véhicules utilitaires.

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

10-11 juillet à Bruxelles - 10-11 septembre à Venise - 17, 24 et 25 septembre à Bruxelles

Politique commune dans le secteur de la pêche. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

Commercialisation des semences. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

Organisation commune du marché du riz. Adoption du rapport de M. Carboni (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Organisation commune du marché des céréales. Adoption du rapport de M. Klinker (dém. -chr. all.) (voir 1ère partie).

Organisation commune du marché des matières grasses. Adoption du rapport de M. Richarts (dém. -chr. all.) (voir 1ère partie).

Renouvellement de la Convention de Yaoundé. Adoption de l'avis rédigé par M. Briot (UDE, fr.) à l'intention de la commission des relations avec les pays africains et malgache : avis favorable au renouvellement de la Convention, eu égard notamment aux propositions de la Commission européenne concernant les produits homologues ou concurrents, les produits agricoles transformés, l'amélioration des structures agricoles et les aides à la commercialisation (voir 1ère partie).

Modalités communes d'application de la TVA aux opérations portant sur des produits agricoles. Adoption de l'avis de M. Klinker (dém. -chr. all.) à la commission des finances et des budgets : les services fournis dans les secteurs agricole, forestier et de la pêche doivent également faire l'objet d'une harmonisation fiscale. Approbation de la proposition de directive qui amènera progressivement l'agriculture à l'application du régime normal de la TVA (voir 1ère partie).

Organisation commune du marché viti-vinicole. Poursuite de l'examen d'une proposition de règlement par le groupe de travail institué au sein de la commission parlementaire (rapporteur : M. Sabatini, dém. -chr. it.).

Désignation de M. Briot (UDE, fr.) comme rapporteur sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives au mesurage de la masse à l'hectolitre de céréales.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém. -chr. all.)

11 juillet - 18 septembre à Bruxelles - 26 et 30 septembre à Strasbourg

Deuxième programme de politique économique à moyen terme. Adoption d'un avis à la commission économique rédigé par M. Bersani (dém. -chr. it.) : ce programme ne considère pas de manière appro-

priée quelques-unes des principales revendications et demandes formulées par le Parlement européen, notamment en ce qui concerne la participation active des partenaires sociaux, la formation professionnelle et l'emploi, la politique régionale, etc.

Politique commune des structures dans le secteur de la pêche. Adoption de l'avis à la commission de l'agriculture rédigé par M. van der Ploeg (dém. - chr. néerl.) : problème de l'extension des programmes communautaires à la pêche (voir 1ère partie).

Additifs dans l'alimentation des aliments. Examen d'un projet d'avis de M. Angioy (lib. it.). Prochaine audition d'experts.

Nomination de rapporteurs : M. Vredeling (soc. néerl.) sur la situation sociale dans le secteur de la pêche en mer - M. Jarrot (UDE, fr.) sur le rapprochement des législations relatives à du matériel électrique - M. Servais (dém. chr. belge) sur l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés de la Communauté.

Nomination de rédacteurs d'avis : M. Merchiers (lib. belge) sur le renforcement de la position du consommateur dans le marché commun - M. Ramaekers (soc. belge) sur des mesures transitoires concernant les activités non salariées de transformation.

Melle Lulling (soc. lux.) a été élue vice-présidente de la commission, en remplacement de M. Troclet qui n'est plus membre du Parlement européen.

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (UDE, fr.)

11 juillet à Bruxelles - 9 septembre à Venise - 23 septembre à Bruxelles

Mesures d'ordre commercial prises par le gouvernement français. Celui-ci a respecté les règles communautaires. Les mesures doivent être non discriminatoires. La Commission européenne a souligné le caractère modéré, temporaire et dégressif des mesures françaises.

Politique commune dans le secteur de la pêche. Adoption d'un avis rédigé par M. Baas (lib. néerl.) à la commission de l'agriculture : la Communauté ne doit pas abandonner la possibilité d'instituer des contingents - il est douteux que les dispositions prévues en cas de crise puissent se concilier avec les règles du G. A. T. T. - il faut stimuler les techniques modernes dans l'industrie de la conserve. Tenir compte des intérêts des pays candidats à l'adhésion (voir 1ère partie).

Accord d'association C. E. E. - Est africain. Adoption d'un avis rédigé par M. Westerterp (dém. chr. néerl.) à la commission des relations avec les pays africains et malgache : avis favorable à l'accord qui pourrait jouer un rôle considérable dans l'évolution des relations commerciales entre la Communauté et les pays de l'Est africain. Le contenu de cet accord ne doit pas rester lettre morte (voir 1ère partie).

Renouvellement de la Convention de Yaoundé. Adoption d'un avis de M. Bersani (dém. -chr. it.) à la commission des relations avec les pays africains et malgache : tout en renforçant et en réaffirmant les liens qui l'unissent à certains pays moins avancés, la C. E. E. doit parvenir à l'élaboration d'une politique commerciale commune à l'égard de tous les pays en voie de développement (voir 1ère partie).

Nomination de M. Rossi (lib. fr.) comme rédacteur d'un avis sur l'organisation commune du marché des tabacs bruts.

## COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (dém. -chr. all.)

### 15 juillet - 19 septembre à Bruxelles

Procédures communautaires d'exécution du droit communautaire dérivé. Adoption du rapport de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales. Adoption du rapport de M. Armengaud (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives : - au verre cristal et au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de

tension (adoption des avis rédigés par M. Bech, dém.-chr. lux.) - au jaugeage des citernes de bateaux et au mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales (adoption des avis rédigés par M. Deringer, dém.-chr. all.). Pas d'observations particulières (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs : M. Lautenschlager (soc. all.) sur la protection juridique de ceux qui sont concernés par les directives relatives au trafic de perfectionnement et au régime des zones franches et sur les comités pour les divers secteurs de la législation douanière et de la politique commerciale en général - M. Merchiers (lib. belge) sur les problèmes que pose l'application de l'art. 177 du traité C.E.E. - M. Carcassonne (soc. fr.) sur les catégories de fonctionnaires auxquels s'appliquent les dispositions du protocole sur les privilèges et immunités.

Désignation de M. Boertien (dém.-chr. néerl.) comme rédacteur d'un avis à l'intention de la commission économique sur le projet de règlement concernant les monopoles à caractère commercial des tabacs manufacturés.

## COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

12 juillet - 16 septembre à Bruxelles

Politique européenne de la recherche et de la technologie. Adoption du rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Deuxième programme de politique économique à moyen terme. Adoption d'un avis à la commission économique rédigé par M. Brunhes (lib. fr.) : seule une volonté politique de faire l'Europe communautaire pourra lever les obstacles à la réalisation d'une véritable politique européenne de la recherche et de la technologie.

Harmonisation de la politique universitaire dans les pays de la Communauté. Les événements de ces derniers mois ont convaincu la Commission européenne que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'europanisation des universités et pour la création d'une Université européenne. Des propositions seront faites dans ce sens.

Recherches entreprises dans le cadre de l'Euratom, notamment en ce

qui concerne les réacteurs à haute température : nécessité de solutions européennes propres et d'entreprises communautaires.

Problèmes concernant la fusion des traités dans le cadre des compétences de la commission : premier examen (rapporteur : M. Burgbacher dém.-chr. all.).

Election de M. Oele (soc. néerl.) à la vice-présidence de la commission.

#### COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

8 juillet à Luxembourg - 19 septembre à Bruxelles

Accès au marché des transports de marchandises par voie navigable. Adoption du rapport de M. de Gryse (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Etat de la politique commune des transports. Communication de M. Bodson, membre de la Commission européenne, sur les résultats du Conseil de ministres du 19 juillet : quelques résultats concrets - premier pas vers la réalisation d'une politique commune.

Nomination de rapporteurs : M. Fellermaier (soc. all.) sur une proposition de règlement relatif à l'instauration d'une comptabilité uniforme et permanente des dépenses relatives à l'infrastructure servant aux différents modes de transport - M. Boertien (dém.-chr. néerl.) sur une proposition de règlement concernant l'introduction de conditions d'accès à la profession de transporteur de voyageurs par route - M. Bousquet (UDE, fr.) sur une proposition de directive concernant l'aménagement des systèmes nationaux de taxe sur les véhicules utilitaires.

#### COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (dém.-chr. néerl.)

## 12 juillet à Paris - 18 septembre à Bruxelles

Situation politique en Grèce. Echange de vues sur le document de travail élaboré par M. Glinne (soc. belge) et sur le projet de nouvelle constitution grecque : considérant que l'association de la Grèce à la C. E. E. constitue une étape vers l'adhésion, la commission parlementaire a manifesté ses préoccupations et inquiétudes au sujet de certaines dispositions du projet de constitution et sur les conditions dans lesquelles elle est soumise au référendum. La poursuite de l'association est moins en cause que les atteintes aux principes de liberté et de démocratie.

### COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. de Winter (dém. -chr. belge)

## 10 septembre à Bruxelles

Organisation de la VI<sup>e</sup> session de la commission parlementaire mixte C. E. E. -Turquie à Istamboul du 21 au 24 septembre. Adoption d'un document de travail de M. Hahn (dém. -chr. all.) sur le troisième rapport annuel du Conseil d'association C. E. E. -Turquie (voir 4<sup>ème</sup> partie).

Election de M. de Winter à la présidence de la commission en remplacement de M. Moreau de Melen qui n'est plus membre du Parlement européen.

### COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (lib. lux.)

## 16-23 septembre à Bruxelles - 26 septembre à Strasbourg

Problèmes du renouvellement de la Convention de Yaoundé. Adoption du rapport de M. Thorn (lib. lux.) (voir 1ère partie).

Accord d'association C. E. E. -Est africain. Adoption du rapport de M. Moro (dém. -chr. it.) (voir 1ère partie).

Résultats de la session du Conseil d'association à Kinshasa en juillet. La commission se félicite du bon fonctionnement institutionnel de l'association C. E. E. -E. A. M. A. et de la nette prise de position des Six en faveur du renouvellement de l'association.

Situation actuelle au Nigéria. La commission demande l'acheminement rapide de toute aide humanitaire - souhaite un règlement pacifique du conflit - constate que la situation actuelle risque de remettre en cause l'accord C. E. E. -Nigéria.

#### IV. AUTRES INFORMATIONS

##### GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président : M. Illerhaus (all.)

##### Journées d'études à Venise, 12, 14 septembre.

Evénements en Tchécoslovaquie. Le groupe adresse un pressant appel aux gouvernements et aux Parlements des pays de la C. E. E. afin qu'ils tirent, sans plus tarder, les conséquences des récents événements et accélèrent l'unification politique, économique et militaire de l'Europe. Pour faire entendre la voix de l'Europe, il faut élargir la Communauté aux pays qui ont sollicité leur adhésion en leur association.

Renouvellement des structures des sociétés nationales pour une Europe intégrée et moderne. Nécessité de ne pas abandonner le principe de l'intégration, premier pas vers la supranationalité. Maintien du vote majoritaire au Conseil de ministres des Communautés, rapide solution des problèmes en suspens. Rapporteurs : M. Bersani (it.) sur les structures politiques - M. Leemans (belge) sur les structures économiques - M. Deringer (all.) sur les structures administratives - M. Schuijt (néerl.) sur les structures culturelles.

Renouvellement de la Convention de Yaoundé. Le groupe est favorable au renouvellement de la Convention. Il demande une amélioration des conditions financières, surtout du F. E. D. (rapporteur : M. Aigner, all.).

Fusion des traités. Le groupe de travail présidé par M. Deringer (all.) s'est prononcé pour la fusion qui doit constituer un pas vers la supranationalité et une augmentation des pouvoirs de la Commission européenne et du Parlement européen.

## GROUPE SOCIALISTE

Président : M. Vals (fr.)

4 au 6 septembre à Cagliari.

Déclaration sur la situation en Tchécoslovaquie : le groupe souhaite l'évacuation immédiate de la Tchécoslovaquie - réaffirme la nécessité de rassembler tous les pays démocratiques d'Europe au sein de la Communauté - souhaite que la C. E. E. établisse une politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est - affirme que la politique de détente reste, malgré tout, une bonne politique qui ne doit pas être compromise par les obstacles rencontrés.

Déclaration sur le régime des colonels grecs : le groupe constate que l'adoption de l'actuel projet de nouvelle constitution grecque devrait aboutir à l'oppression du peuple grec pour un temps indéterminé. Il demande la suppression de toutes les dispositions du traité d'association C. E. E. -Grèce, en attendant la réalisation en Grèce d'une authentique démocratie.

Déclaration sur la désignation d'une nouvelle délégation italienne au Parlement européen. L'absence de décision du Parlement italien depuis décembre 1962 porte un préjudice considérable au prestige du Parlement européen et nuit à sa mission de représentation des peuples de la Communauté européenne. Si une nouvelle délégation n'est pas désignée avant le 15 novembre, le groupe socialiste se verrait dans l'obligation de prendre des mesures décisives de protestation au sein du Parlement européen et de ses organes.

## GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

19 juillet à Paris.

Elections de M. Triboulet (fr.) à la présidence du groupe en remplacement de M. de Lipkowski, nommé secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et de M. Laudrin comme trésorier.

## COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C. E. E. -TURQUIE

21 - 24 septembre à Istanbul

3<sup>ème</sup> rapport annuel du Conseil d'association. Adoption des documents de travail de MM. Hahn (dém.-chr. all.), au nom de la délégation du Parlement européen et Erez, au nom de la délégation de la Grande Assemblée nationale de Turquie : au cours des trois premières années de l'association, les objectifs prévus par l'accord d'Ankara ont été largement atteints et les conditions requises pour des progrès ultérieurs ont été remplies. Le troisième rapport annuel a été approuvé.

Adoption de deux recommandations :

- Fonctionnement de l'association : importance d'une meilleure collaboration entre les organes de l'association. Le Conseil d'association doit accepter la procédure des questions écrites afin de donner un contenu plus concret aux rapports entre l'organe exécutif et l'organe parlementaire de l'Association.

- Passage à la phase transitoire de l'accord : importance politique et économique de ce passage. Veiller à ce que les obligations réciproques et équilibrées de la phase transitoire de l'association soient adaptées au développement général de l'économie turque qui ne doit pas être compromis par une trop brusque confrontation avec l'économie des pays membres de la Communauté. Nécessité d'un rapprochement des économies de la C.E.E. et de la Turquie : harmonisation des plans et prévisions à moyen terme - participation de la Communauté aux études pour la création de pôles de développement économique et industriel en Turquie. Maintien et développement de l'aide financière des Etats membres de la Communauté. Problème de la main-d'oeuvre turque dans la Communauté.

## QUESTIONS ECRITES

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 68, du 9 juillet 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 17, 26.3.1968) au Conseil sur la session du Conseil des ministres des affaires sociales.

M. Naveau (n° 29, 3.4.1968) à la Commission sur la protection des marchés européens contre les importations en provenance des pays à commerce d'Etat.

M. Vredeling (n° 36, 8.4.1968) à la Commission sur le droit de la Commission de procéder de son propre chef à des études.

M. Vredeling (n° 37, 8.4.1968) à la Commission sur le projet de loi français relatif à la création d'une société d'intérêt européen.

M. Terrenoire (n° 41, 11.4.1968) à la Commission sur le détachement d'un fonctionnaire de la Commission auprès d'une organisation politique.

M. Vredeling (n° 44, 11.4.1968) à la Commission sur les consultations entre la C.E.E. et les Etats-Unis sur l'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis.

M. Vredeling (n° 48, 23.4.1968) à la Commission sur les règlements relatifs aux produits laitiers et à la viande bovine.

M. Spénale (n° 50, 23.4.1968) à la Commission sur l'application de la réglementation anti-dumping aux importations des pays à commerce d'Etat.

M. Vredeling (n° 53, 23.4.1968) à la Commission sur la proposition de loi italienne relative aux normes pour le contrôle de la publicité et du commerce de l'huile d'olive et de graines.

M. Vredeling (n° 59, 25.4.1968) à la Commission sur les décisions d'habilitation dans le domaine de l'agriculture.

M. Vredeling (n° 60, 25.4.1968) à la Commission sur les mesures d'intervention dans le secteur des fruits et légumes.

M. Vredeling (n° 61, 25.4.1968) à la Commission sur l'exportation de plomb brut de la République fédérale d'Allemagne vers les Pays-Bas.

M. Armengaud (n° 64, 25.4.1968) à la Commission sur la libre circulation des personnes et des capitaux.

M. Bading (n° 66, 26.4.1968) à la Commission sur les restitutions à l'exportation de céréales.

M. Memmel (n° 67, 26.4.1968) à la Commission sur le réacteur "Essor".

M. Vredeling (n° 69, 29.4.1968) à la Commission sur les groupements agricoles d'exploitation en commun.

M. Oele (n° 74, 30.4.1968) à la Commission sur les déclarations publiques de membres de la Commission au sujet de la politique industrielle dans la Communauté.

M. Posthumus (n° 75, 30.4.1968) à la Commission sur les restrictions apportées par les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas aux transports internationaux de marchandises par route.

M. Troclet (n° 76, 10.5.1968) à la Commission sur les Etats africains et malgache associés et les pays et territoires d'outre-mer associés.

M. Vredeling (n° 79, 10.5.1968) à la Commission sur la taxe à la valeur ajoutée.

M. Vredeling (n° 82, 13.5.1968) à la commission sur la publication des propositions de la Commission au Conseil.

M. Vredeling (n° 83, 13.5.1968) à la Commission sur la lutte contre la pollution des eaux.

M. Vredeling (n° 86, 13.5.1968) à la Commission sur la publication des décisions des représentants des gouvernements des Etats membres.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 71, du 17 juillet 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Deringer (n° 28, 3.4.1968) à la Commission sur l'importation en France de semoules algériennes.

M. Dittrich (n° 47, 19.4.1968) à la Commission sur la résolution du Conseil sur les mesures communautaires à prendre dans le domaine vétérinaire.

M. Vredeling (n° 57, 25.4.1968) à la Commission sur les aides nationales dans le cadre des conditions de concurrence en agriculture.

M. Behrendt (n° 77, 10.5.1968) à la Commission sur les articles publiés par la revue "Europäische Gemeinschaft" sur le traité de non-dissémination des armes atomiques.

M. Vredeling (n° 88, 13.5.1968) à la Commission sur la Conférence internationale sur le sucre.

M. Berkhouwer (n° 90, 14.5.1968) à la Commission sur les difficultés pour les entreprises néerlandaises de transport par route en Allemagne.

M. Berkhouwer (n° 92, 15.5.1968) à la Commission sur l'introduction d'un système général de matricule dans l'administration.

M. Gerlach (n° 95, 16.5.1968) à la Commission sur la démission de fonctionnaires des services de la Communauté.

M. Moro (n° 97, 16.5.1968) à la Commission sur la participation des Etats africains associés à des foires et expositions en Europe.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 74, du 25 juillet 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Rossi (n° 281, du 10.7.1968) à la Commission sur la définition d'une organisation communautaire du marché des alcools (réponse complémentaire).

M. Vredeling (n° 52, 23.4.1968) à la Commission sur la surveillance médicale des mères et des enfants en Turquie.

M. Vredeling (n° 62, 25.4.1968) à la Commission sur la présentation des positions de la Communauté sur les questions du domaine communautaire.

M. Klinker (n° 76, 10.5.1968) à la Commission sur la concurrence sur le marché des conserves dans la C.E.E.

M. Vredeling (n° 81, 13.5.1968) à la Commission sur la situation en Sicile.

M. Vredeling (n° 87, 13.5.1968) à la Commission sur l'autorisation accordée à la République italienne d'adopter des mesures de sauvegarde pour la soie et déchets de soie.

M. Berkhouwer (n° 91, 15.5.1968) à la Commission sur l'application de l'article 226 du traité C.E.E. (mesures de sauvegarde).

M. Vredeling (n° 96, 16.5.1968) à la Commission sur les importations de céréales en Tchécoslovaquie.

M. Cousté (n° 98, 17.5.1968) à la Commission sur l'avenir du commerce des vins dans la Communauté.

M. Vredeling (n° 104, 31.5.1968) à la Commission sur la résolution sur les problèmes juridiques de la consultation du Parlement européen.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 78, du 9 août 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Pedini (n° 299, 29.7.1968) à la Commission sur les accords bilatéraux entre les Etats membres et les pays africains et malgache (réponse complémentaire).

M. Vredeling (n° 43, 30.7.1968) à la Commission sur la remise de lettres de créance (réponse rectifiée).

M. Pedini (n° 51, 23.4.1968) à la Commission sur les interventions de la Commission des Communautés européennes sur le marché italien de la viande porcine.

M. Vredeling (n° 55, 23.4.1968) au Conseil sur la participation de la C.E.E. à une conférence destinée à préparer un accord international sur le sucre.

M. Vredeling (n° 89, 13.5.1968) au Conseil sur la conférence internationale sur le sucre.

M. Vredeling (n° 68, 29.4.1968) à la Commission sur les différences de prix pour les citrons dans les Etats membres.

M. Vredeling (n° 72, 29.4.1968) à la Commission sur l'octroi par le gouvernement français de subventions à l'industrie sidérurgique française.

M. Vredeling (n° 84, 15.5.1968) à la Commission sur les statistiques françaises en matière de production de lait.

M. Armengaud (n° 93, 15.5.1968) à la Commission sur l'influence prépondérante du groupe américain T.R.W. Inc. dans l'industrie allemande de fournitures pour l'automobile.

M. Cousté (n° 94, 15.5.1968) à la Commission sur la liaison mer du Nord - Méditerranée.

M. Kriedemann (n° 100, 30.5.1968) à la Commission sur les bonifications d'intérêt en faveur de l'industrie sidérurgique française.

M. Vredeling (n° 102, 31.5.1968) à la Commission sur l'accord international sur le blé.

M. Vredeling (n° 103, 31.5.1968) à la Commission sur les préférences tarifaires pour les agrumes.

M. Apel (n° 107, 13.6.1968) à la Commission sur l'indemnité versée aux fonctionnaires quittant le Conseil.

M. Vredeling (n° 111, 17.6.1968) à la Commission sur la création d'un comité paritaire consultatif pour les problèmes sociaux dans le secteur de la pêche.

M. Vredeling (n° 114, 17.6.1968) à la Commission sur l'interdiction d'importer des tomates néerlandaises en Italie.

M. Bading (n° 117, 19.6.1968) à la Commission sur la remise de lettres de créance des chefs de mission de pays tiers.

M. Bading (n° 118, 19.6.1968) à la Commission sur le droit de la Commission de présenter des propositions.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 83, du 23 août 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 323, 23.7.1968) à la Commission sur le séisme dans la partie occidentale de la Sicile (réponse complémentaire).

Mlle Lulling (n° 349, 5.8.1968) sur l'admission en exemption de droits de douane de marchandises ou de petits envois en provenance de la Communauté (réponse complémentaire).

M. Vredeling (n° 63, 25.4.1968) au Conseil sur l'avis du Parlement européen au Conseil.

M. Vredeling (n° 73, 29.4.1968) au Conseil sur l'accord commercial entre la C.E.E. et l'Iran.

M. Apel (n° 80, 13.5.1968) à la Commission sur la rationalisation des services de la Commission.

M. Vredeling (n° 85, 13.5.1968) à la Commission sur l'incidence des mesures fiscales et parafiscales sur le fonctionnement du F.E.O.G.A.

M. Kriedemann (n° 99, 30.5.1968) à la Commission sur le financement de la politique agricole commune.

MM. Apel, Fallier et Fellermaier (n° 101, 31.5.1968) à la Commission sur les liaisons aériennes avec Bruxelles.

M. Herr (n° 108, 13.6.1968) à la Commission sur l'eupéanisation des universités.

M. Vredeling (n° 109, 17.6.1968) à la Commission sur les résolutions du Conseil concernant le marché commun du lait et des produits laitiers ainsi que de la viande bovine.

M. Vredeling (n° 112, 17.6.1968) à la Commission sur le financement de la politique agricole commune.

M. Oele (n° 115, 19.6.1968) à la Commission sur le monopole français du pétrole et des produits pétroliers.

M. Bading (n° 119, 19.6.1968) au Conseil sur le droit de la Commission de présenter des propositions.

M. Berkhouwer (n° 123, 21. 6. 1968) à la Commission sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives dans le domaine des transports à l'intérieur des Etats membres.

M. Berkhouwer (n° 124, 21. 6. 1968) à la Commission sur la participation de membres de la Commission à des campagnes électorales nationales.

M. Illerhaus (n° 125, 21. 6. 1968) à la Commission sur la prise en considération des intérêts des consommateurs au sein de la Commission des Communautés européennes.

M. Vredeling (n° 126, 24. 6. 1968) à la Commission sur le droit de statistique appliqué par l'Italie à l'importation de marchandises.

M. Vredeling (n° 128, 24. 6. 1968) à la Commission sur la restitution à l'exportation et perception à l'importation de la taxe sur le chiffre d'affaires aux Pays-Bas.

M. Vals (n° 129, 24. 6. 1968) à la Commission sur les importations de café de certains Etats membres de la C. E. E.

M. Bading (n° 130, 28. 6. 1968) au Conseil sur la consultation du Conseil sur les réponses à réserver à des questions écrites posées à la Commission.

M. Apel (n° 131, 28. 6. 1968) à la Commission sur la situation des ports de mer allemands.

M. Berkhouwer (n° 132, 28. 6. 1968) à la Commission sur le programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges intracommunautaires.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 86, du 5 septembre 1968, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Pedini (n° 24, 1. 4. 1968) à la Commission sur l'évolution des échanges C. E. E. - E. A. M. A. en 1967 (réponse complémentaire).

M. Oele (n° 105, 12. 6. 1968) à la Commission sur la communication de la Commission au Conseil sur la poursuite des activités dans le domaine de la coopération technologique.

M. Müller (n° 106, 13.6.1968) à la Commission sur le danger que pourrait présenter pour la santé l'utilisation de substances édulcorantes à base de cyclamate.

M. Bading (n° 120, 19.6.1968) à la Commission sur la destruction de milliers de tonnes d'oranges.

M. Vredeling (n° 121, 21.6.1968) à la Commission sur l'exportation de viande de porc de la République fédérale d'Allemagne en Pologne et réexportation de viande de boeuf en conserve.

M. Berkhouwer (n° 122, 21.6.1968) à la Commission sur la position des fonctionnaires des Communautés dans les administrations nationales.

M. Vredeling (n° 127, 24.6.1968) à la Commission sur la réexportation des Pays-Bas vers la République fédérale d'Allemagne de vins vinés.

M. Pedini (n° 133, 28.6.1968) à la Commission sur les relations avec l'Amérique latine.

M. Pedini (n° 134, 1.7.1968) à la Commission sur les ressources et disponibilités en méthane dans la Communauté.

M. Richarts (n° 136, 3.7.1968) à la Commission sur les taxes compensatoires sur les spiritueux.

M. Riedel (n° 142, 5.7.1968) à la Commission sur les importations de vin en Allemagne.

M. Berkhouwer (n° 143, 12.7.1968) sur l'accord sur la fourniture d'uranium sud-africain à la France.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 96, du 25 septembre 1968, publie les réponses à la question écrite de :

M. Vredeling (n° 340, 29.2.1968) à la Commission sur l'approbation parlementaire de la décision du 25 juillet 1967 des représentants des États membres.